REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le treize novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en cession ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RABLINEAU Jeannine, Maire.

Présents : RABLINEAU Jeannine, JARDIN Philippe, MARIE Sylvain, ROUX Vincent, LERAT Marie-Thérèse, PINTO Miguel, LOUVET Marie-Ange, PONCHON Marcel.

Absents excusés : DENIS Jean-Noël (pouvoir à RABLINEAU Jeannine), MARTEL Caroline (pouvoir à PONCHON Marcel), DUBOIS Anthony.

Monsieur PINTO a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- Vente logement Ancienne Poste ;
- Bâtiments communaux : travaux et achats ;
- Achat enveloppes personnalisées ;
- Délibérations diverses ;
- Questions diverses.

I - LOGEMENT ANCIENNE POSTE.

Madame le Maire rappelle que lors de la précédente réunion, le Conseil Municipal décidait la mise en vente du logement communal de l'Ancienne Poste.

Dès la mise en ligne de l'annonce, des visites ont été faites.

Un jeune couple a fait une proposition pour la somme de 62 000 €.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils acceptent. Elle demande également que la vente soit confiée à Maître MONNIER, Notaire à Domfront.

Après cet exposé, les membres du Conseil Municipal décident d'accepter et chargent Madame le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires.

II – BATIMENTS COMMUNAUX : TRAVAUX ET ACHATS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission « Bâtiments » s'est réunie le 5 novembre.

Il a été décidé :

- Pour la salle des fêtes :

1) Remplacement des chaises : un devis de l'entreprise VEDIF a été sollicité pour l'achat de 100 chaises. Il s'élève à 2 023.20 € TTC. Les membres du Conseil Municipal décident d'accepter et choisissent de commander des chaises bordeaux;

2) Faïence : le mur situé à l'entrée de la cuisine est abîmé. Les membres de la Commission proposent de mettre de la faïence jusqu'au plafond sur la totalité des murs. Le matériel pourrait être acheté chez un détaillant et l'agent technique fera les travaux. Le Conseil Municipal accepte ;

3) Modification des sanitaires : afin de répondre aux exigences de la mise en accessibilité des établissements recevant du public, il est nécessaire de repenser l'agencement des sanitaires. La Commission propose d'abattre la cloison entre les 2 WC femme situés au fond, afin de créer une seule pièce, plus grande et ainsi capable d'accueillir des personnes à mobilité réduite. Le Conseil Municipal accepte ces travaux et charge Madame le Maire de faire faire les devis nécessaires.

4) Changer la porte d'entrée : la porte d'entrée est poreuse et fragile. Il faut absolument la remplacer. Les membres de la Commission proposent de solliciter un devis. Le Conseil Municipal accepte ;

5) Ravalement : il doit être fait car on constate de nombreuses fissures. Il faut demander une estimation à un professionnel. Les membres du Conseil Municipal acceptent.

- Pour l'église :

1) La réalisation d'une rampe d'accès : plusieurs devis ont déjà été sollicités pour des projets divers. Les membres de la commission proposent d'envisager un autre aménagement en créant une ouverture sur la droite du porche. Une rampe au départ du parvis de l'église, pourrait être aménagée pour y accéder. Le Conseil Municipal accepte et charge Madame le Maire de faire les démarches nécessaires.

2) Le remplacement de deux fenêtres de la sacristie : les deux fenêtres sont à remplacer car elles sont poreuses. Un devis doit être sollicité. Le Conseil Municipal accepte et charge Madame le Maire d'ajouter ces travaux aux devis qui seront sollicités pour la porte d'entrée de la salle des fêtes.

III – ACHAT ENVELOPPES PERSONNALISEES

Madame le Maire rappelle qu'en 2012, des enveloppes pré-timbrées, personnalisées au logo de la Commune ont été réalisées par la Poste.

Elle a été sollicitée par Madame la Directrice de la Poste de Domfront, pour connaître les besoins de la Commune, sachant que cette opération ne sera pas renouvelée en 2015, et que le timbre augmentera considérablement au 1er janvier.

Le coût pour 500 enveloppes est de 360 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte.

IV – DELIBERATIONS DIVERSES

Bassin de l'Andainette / Natura 2000

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la DREAL concernant le Comité de pilotage du site Natura 2000 « Bassin de l'Andainette ».

Le Conseil Municipal doit désigner un titulaire et son suppléant pour siéger à cette assemblée. Madame le Maire rappelle qu'elle était titulaire et Monsieur DENIS son suppléant, mais que lui seul assistait aux réunions.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur DENIS, titulaire et Madame le Maire suppléante.

Protections auditives

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une commande groupée de protections auditives pour les agents techniques a été proposée par la CDC du Pays d'Andaine.

Elle propose de commander cet équipement pour Monsieur LEPAUVRE.

Les membres du Conseil Municipal sont sceptiques quant au matériel proposé. Ils chargent Madame le Maire de consulter l'agent technique pour connaître son souhait et l'autorisent à prendre une décision.

Chien errant

Madame le Maire rappelle que lors de la réunion du 16 septembre dernier le Conseil Municipal décidait de facturer les frais d'hébergement du chien errant attrapé en forêt d'Andaine.

Le montant total facturé à la commune par la CDC du Domfrontais s'élève à 205 euros pour 8 jours de chenil, la pose d'une puce et les frais de prise en charge de la SPA.

Madame le Maire a contacté le propriétaire qui certifie que cet animal n'est pas le sien …

Etant donné que l'identité du propriétaire ne peut être clairement établie, le Conseil Municipal décide de ne pas exiger le remboursement de cette somme, et charge Madame le Maire de faire procéder au règlement.

V – QUESTIONS DIVERSES

- Passerelle chemin du Gué Fouché à la Morinière : Madame le Maire a reçu ce jour l'accord de la DDT. Madame LOUVET s'étonne que le pont existant ne puisse être utilisé. Madame le Maire lui fait savoir qu'il est situé sur un terrain privée, et non sur le chemin communal.

- Installation des illuminations : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que cette année, l'agent technique commencera à installer les illuminations seul. Monsieur DUBOIS viendra avec son matériel pour les motifs à fixer aux candélabres, quand il sera disponible. Il faudrait 3 personnes supplémentaires. Le Conseil Municipal décide de fixer la date du 6 décembre.
  Madame le Maire précise que cette année des motifs ont été loués à une entreprise de GORRON. Elle ajoute que Monsieur DUBOIS Michel va fournir des sapins gratuitement à la Commune pour décorer le bourg.

- Goûter de Noël : il aura lieu le vendredi 19 décembre à 17h au foyer de vie Anaïs et 18h à la salle communale. Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de contacter le père noël et de lui trouver un nouveau costume.

- Vœux du Maire : la cérémonie aura lieu le vendredi 9 janvier 2015 à 20h30.

- Réunion de la CDC : elle aura lieu à Perrou le mardi 25 novembre 2014 à 19h. Tous les conseillers municipaux sont invités à y assister.

Autres questions :

Madame LOUVET a appris que lors de la dernière réunion de la CDC du Pays d'Andaine, le Conseil Communautaire a accepté la réalisation de travaux sur Beaulandais et La Baroche-sous-Lucé pour l'ADSL. Elle s'étonne que rien ne soit prévu pour la Commune de Perrou, étant entendu que tous les logements ne sont pas éligibles à l'ADSL et que toutes les nouvelles lignes ne le seront jamais. Ceci est un frein à l'accueil de nouvelles familles.
Le Conseil Municipal charge donc Madame le Maire de relancer Orange et la commission du Conseil Général de l'Orne chargée du développement numérique, pour ces problèmes soient enfin réglés.

Séance terminée à 21h50.
Le Maire,